



Prix CSB pour travaux de Master

Règlement

Soucieux de promouvoir la formation et la connaissance dans le domaine des barrages, le Comité Suisse des Barrages (ci-après CSB) décerne un prix pour des travaux de Master méritoires en lien avec cette thématique.

Critères

1. Les candidats doivent présenter leurs travaux de master d'une école supérieure suisse (Ecoles Polytechniques, Universités ou Hautes Ecoles Spécialisées) dont le thème touche le domaine des barrages.
2. Les candidats au prix seront sélectionnés sur la base d'un résumé de max 5 pages qui sera envoyé avant le 31 octobre au secrétariat du CSB.
3. Le travail de master doit avoir été défendu dans les 12 mois précédant cette date d'échéance.
4. Les propositions seront recueillies et jugées par un Jury nommé par le Bureau du CSB.
5. Au besoin, les candidats sélectionnés devront être disposés, sous réserve de confidentialité en lien avec leur travail, à remettre une copie complète du document et/ou à présenter leur travail devant le jury.

Jury

6. Le Jury sera composé d'un représentant du Bureau, un représentant de la Commission Technique et trois membres du groupe Jeunes Professionnels, dont au moins le Président ou le Vice-Président.
7. Les membres du Jury ne peuvent pas avoir des liaisons directes (collaborateur ou chargé de cours) avec les écoles supérieures d'où les candidats sortent. Le Président du Jury est nommé par le Bureau sur proposition des membres du Jury.
8. Si le Jury estime qu'aucun travail soumis ne mérite l'attribution, il peut décider de ne pas décerner de prix ou bien de le partager entre deux candidats méritoires.

Prix

9. La valeur du prix est fixée par l'Assemblée lors de l'approbation du budget.
10. Actuellement le prix s'élève à CHF 2'000.-.
11. En règle générale, un seul prix par année sera décerné.
12. Le (la) candidat(e) primé(e) deviendra, à titre gracieux et pendant une durée de 3 ans, membre individuel du CSB, comme Jeune Professionnel.
13. Il n'y aura pas de possibilités de recours sur la décision du Jury.

Remise du prix

14. La remise du prix aura lieu annuellement lors de l'Assemblée Générale, qui se tient normalement au mois de mars.

15. Le (la) candidat(e) primé(e) sera informé(e) de la décision du jury au plus tard le 31 janvier.
16. En règle générale, le (la) primé(e) devrait être disponible à présenter son travail au terme de l'Assemblée Générale du CSB.

Berne, le 15 mars 2022